

Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

Du club sportif à l'association culturelle ou artistique, la vitalité sociale des territoires repose fortement sur leur tissu associatif de proximité et sur l'engagement des bénévoles qui l'animent.

Les soutenir et les développer répond donc à des enjeux de sociabilité, de cohésion et de qualité de vie de la population.

Les causes nationales portées par de grandes associations dans les domaines de la santé, de la solidarité, ou encore de l'environnement, dépendent elles aussi de l'implication de bénévoles.

Si ces bénévoles restent le plus souvent dans l'ombre, il n'en demeure pas moins essentiel de les encourager et de lutter contre les difficultés qui peuvent les démobiliser, tant leur rôle est crucial au sein des associations et pour la société.

Les bénévoles associés à la préparation de l'Avis ont à cet égard fourni des enseignements qui ont pu nourrir plusieurs préconisations.

Ainsi, ils ont exprimé à la fois une attente forte en termes de formation en lien avec l'accomplissement de leur mission, mais aussi un besoin de reconnaissance des compétences et des savoirs acquis après une expérience bénévole.

Nous partageons donc les préconisations visant à accroître le budget du volet formation du FDVA, à rendre plus visibles les apprentissages informels, à envisager l'assouplissement des conditions d'accès au Compte d'Engagement Citoyen, ou encore à accompagner véritablement les bénévoles dans des démarches de VAE.

Autant de leviers qui nous semblent essentiels pour favoriser l'implication d'un plus grand nombre de personnes d'âge actif ; la formation étant un outil de fidélisation et de motivation favorable au renouvellement des bénévoles.

Nous nous interrogeons toutefois sur les conséquences qui seraient attachées à la levée de toutes les conditions relatives à l'accès au Compte d'Engagement Citoyen (CEC), au vu des difficultés que connaît déjà le financement de la formation de l'ensemble des actifs, même s'il est primordial de simplifier les formalités requises pour activer ce dispositif.

Les travaux en commission ont par ailleurs montré que, parmi les leviers pour faciliter l'engagement bénévole, les divers Congés instaurés il y a quelques années restaient peu mobilisés.

C'est notamment le cas du Congé d'Engagement qui reste méconnu, y compris par les associations elles-mêmes.

Il importe d'y remédier par une meilleure communication sur ce dispositif.

En revanche, nous appelons au réalisme face à l'option d'une rémunération systématique du salarié s'absentant pour exercer une mission bénévole.

Cela serait la plupart du temps inapplicable dans une TPE, sauf à compromettre son activité ; de plus, cette piste nous laisse sceptiques dans un contexte de fortes tensions sur les recrutements dans de nombreux secteurs marchands.

Nous rappelons également que nombre de nos TPE s'impliquent déjà dans des actions de parrainage auprès d'associations locales comme elles encouragent aussi leurs collaborateurs à réaliser du Bénévolat de compétences.

D'autres préconisations de l'Avis concernent directement les associations et visent notamment à revoir les modalités de leur financement public par un retour aux subventions pluriannuelles. Il faut en effet résoudre les problématiques de complexité administrative et d'insécurité attachées à un financement principalement lié à des appels publics à projets.

Pour autant, nous restons convaincus que le secteur associatif a toute sa place, aux côtés des autres acteurs économiques, dans la mise en œuvre de politiques publiques, notamment au sein des territoires au regard de leur connaissance des spécificités et besoins locaux.

Malgré ses quelques réserves, le groupe a voté pour cet avis.